

CONDITIONS GENERALES POUR LES VOYAGES

(Location de véhicule avec chauffeur et prestations)

1 INFORMATION VOYAGE

- Le descriptif général des programmes peut être sujet à des modifications ponctuelles dues à des circonstances exceptionnelles, fêtes civiles et religieuses, grèves, manifestations, etc...
- L'organisateur ne peut être tenu responsable des modifications imposées par les circonstances.
- L'organisateur se réserve le droit de fournir des hôtels de catégorie similaire à l'hôtel indiqué en cas de difficultés locales ou de circonstances particulières.
- Dans certains pays européens, les chambres individuelles sont plus petites que les chambres doubles et d'un confort moindre.
- Le port des bagages est inclus lorsqu'il est stipulé dans les paragraphes « INCLUS DANS NOTRE PRIX »
- Les boissons ne sont jamais incluses dans nos forfaits et se règlent sur place, sauf mention spéciale.

2 DOCUMENTS DE VOYAGE

Les documents de voyage seront adressés après réception et encaissement du règlement intégral du voyage.

Ils ne pourront être adressés en aucun cas et sous aucun prétexte avant confirmation par notre banque de l'encaissement de ce règlement : il est donc particulièrement recommandé d'effectuer le règlement du solde dans les délais requis, SWISSTOURING sarl ne pouvant être tenu pour responsable des conséquences d'un retard de règlement pour quelque raison que ce soit.

3 IMPORTANT

Les conditions de règlement et d'annulation s'appliquent à tous voyages par autocar, avion ou par bateau. Elles ne sauraient toutefois être opposées aux conditions de règlement ou d'annulations particulières concernant les vols spéciaux, les bloc-sièges, les affrètements de navires (affrètement total ou partiel) ou tout autre voyage ayant donné lieu à l'inscription à la remise d'un document mentionnant des conditions particulières de règlement ou d'annulation. La réservation d'un voyage implique de facto l'acceptation des conditions de règlement et d'annulation, qu'il s'agisse des conditions habituelles mentionnées ci-dessous ou des conditions particulières au voyage réservé. Lorsqu'un voyage comprend des conditions de règlement ou d'annulation particulières, elles sont communiquées par SWISSTOURING sarl, dès la réservation. Elles annulent et remplacent les conditions générales de règlement et d'annulation mentionnées ci-dessous et sont seules applicables.

4 INSCRIPTION ET RESERVATION

Les réservations sont engagées dès réception de votre confirmation par courrier ou mail et après encaissement de votre acompte.

5 CONDITIONS DE REGLEMENT

- Versement d'un acompte de 30% (ou mention d'un forfait) du montant total du voyage, à réception de notre confirmation écrite.
- Règlement du solde :
Dans tous les cas, le règlement du solde devra avoir été reçu et encaissé par SWISSTOURING sarl 30 jours avant la date de départ. L'absence complète ou partielle du règlement moins de 30 jours avant le départ pourra être considérée comme une annulation totale de la part du client et entraînera les frais d'annulation correspondants.

6 CONDITIONS D'ANNULATION

Les voyages sont définitivement confirmés sous réserve que le nombre minimum de participants soit atteint. Si ce nombre n'était pas atteint, Swisstouring sarl se réserve le droit d'annuler l'excursion au plus tard 15 jours avant la date de départ.

En cas de circonstances exceptionnelles, tel que grèves, catastrophes naturelles ou autre désagréments indépendants de notre société (pandémie), Swisstouring sarl se réserve le droit d'annuler l'excursion jusqu'à la veille du départ, sans dédommagement.

Toute annulation de votre part, devra être communiquée immédiatement au siège de SWISSTOURING sarl.

- **Plus de 30 jours avant le départ : 100,00 CHF pour frais de dossier**
- **De 30 à 21 jours avant la date de départ : 50% du prix total du voyage par personne**
- **De 20 à 15 jours avant la date de départ : 75% du prix total du voyage par personne**
- **15 jours avant la date de départ : 100 % du prix total du voyage par personne.**

Remarques :

- En cas d'annulation partielle au sein d'un groupe moins de 30 jours avant le départ, les mêmes frais d'annulation par passager annulé sont applicables.
- Les frais de voyages pourront être remboursés si :
 - Vous êtes en possession du livret ETI
 - Vous avez souscrit à une assurance similaire.
- NE SONT PAS REMBOURSABLES :
Billet(s) d'avion de compagnies aériennes « low cost » (Easyjet, Ryanair...)
Voir leurs conditions d'annulation Internet

7 DEROULEMENT DU VOYAGE

Les retards des départs ou retours éventuellement causés par de nombreuses rotations des appareils et les impératifs de sécurité ne peuvent entraîner aucune indemnisation à quelque titre que ce soit, notamment du fait de la modification de la durée du programme initialement prévu. SWISSTOURING sarl ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles modifications de programmes et retards dus aux conditions atmosphériques. Une participation aux frais supplémentaires réels occasionnés (hôtels, repas...) pourra être demandée aux voyageurs.



L'organisateur répond du bon déroulement du voyage sans toutefois qu'il puisse être tenu pour responsable des cas fortuits, des causes de force majeure ou du fait de tiers.

Les hébergements mentionnés peuvent être remplacés par des hôtels de catégorie similaire, en cas de difficultés locales.

Refus d'embarquement et embarquement prématuré : l'embarquement peut être refusé à tout passager et toute croisière peut être interrompue pour un passager, aux risques et aux frais du passager débarqué lorsque selon l'avis du chauffeur, du capitaine ou du médecin, ce passager n'est pas en mesure de voyager ou présente un danger pour lui ou pour elle ou perturbe ou met en danger les autres passagers.

La responsabilité de SWISSTOURING sarl ne saurait être engagée en cas d'accident lors de la pratique d'une activité sportive ou de la conduite d'engins à moteur, quelle qu'en soit la cause. Pour la conduite d'engins à moteur, un permis de conduire est obligatoire.

8 ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

En cas d'accident, de maladie, de décès, le participant doit être au bénéfice d'une assurance assistance et rapatriement individuelle valable.

Ceci est OBLIGATOIRE, une preuve vous sera demandée lors de votre confirmation de voyage.

Vous pouvez la souscrire auprès de SWISSTOURING sarl.

9 FORMALITES

Vous devez être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé pour les différents pays où doit se dérouler le voyage.

SWISSTOURING sarl ne pourra en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant d'un refus ou d'un retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes.

10 RESPONSABILITE LIEE AUX BAGAGES

Swisstouring décline toute responsabilité pour le transport de vos bagages et en cas de vol ou de perte d'objets pendant la durée du voyage.

11 LITIGE, JURIDICTION, LOI APPLICABLE

Pour tout litige, seul le tribunal de Genève est compétent même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Le contrat de Swisstouring est régi par la loi Suisse